

## Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2017

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes DUMAS, DURAND et DUVEAU, M. BRUNET

Absents excusés : Mme CHACON, MM. GAUTHIER et GUILLON

Ouverture de la séance : 18h30

### Lecture et approbation du compte-rendu du 2 octobre 2017

M. le Maire fait part au Conseil qu'en vertu de la loi NOTRe du 7 août 2015, les CDC seront éligibles à la bonification de la DGF sous réserve qu'elles exercent au moins de 9 des 12 groupes de compétences suivants (au 1<sup>er</sup> janvier 2018) :

- Actions de développement économique et promotion tourisme (acquise)
- Aménagement de l'espace communautaire (partiellement acquise)
- Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (acquise)
- Politique du logement social et action en faveur des personnes défavorisées (acquise)
- Politique de la ville (partiellement acquise)
- Collecte et traitement des déchets et assimilés (acquise)
- Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage (acquise)
- Création de maisons de service au public (acquise)

D'autres compétences devront être intégrées :

- Aménagement de l'espace communautaire  
Plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale avec prise en charge des frais d'élaboration du plui
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Politique en faveur du logement des personnes défavorisées *selon l'intitulé suivant : « Constitution d'un parc immobilier communautaire à usage locatif social en faveur des personnes défavorisées, après l'acquisition de patrimoine bâti et de terrains par la Communauté de Communes ».*
- En matière de politique de la ville *selon l'intitulé suivant : « Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définis dans le contrat de ville ».*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin modifiés portant transfert de nouvelles compétences obligatoires et de nouvelles dispositions concernant les compétences optionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des dits statuts.

M. le Maire informe le Conseil qu'à terme les communes ne pourront plus disposer de l'appui réglementaire et des compétences de la DDT.

### **Récapitulatif des travaux de voirie à réaliser pour l'année 2018 :**

Le bourg de Fontigon de panneau à panneau

→ VC21A (A partir de la place de Fontigon)

→ De la Rd53 jusqu'au 1<sup>er</sup> carrefour de la VC14 Ces travaux sont d'ores et déjà acceptés par la CDC, le Conseil est satisfait de la poursuite des travaux de voirie dans toute la commune.

**Demandes d'administrés** de Fontigon qui souhaiteraient la mise en place (à titre personnel et contre paiement) de goudron devant leur entrée lors des prochains travaux de voirie.

M. le Maire propose de communiquer les coordonnées d'EUROVIA aux demandeurs, le Conseil est d'accord.

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie hors commune ne sont évidemment pas pris en charge par la CDC.

Certaines conduites d'eau étant en très mauvais état, celui-ci en fera part au Syndicat des eaux de Fontgombault.

Les travaux de réfection des canalisations devront se faire avant les travaux de voirie.

### **Bois stocké au dépôt communal**

Il s'agit d'un arbre tombé sur un chemin communal lors d'une tempête qui a été débité par les agents techniques . Le Conseil propose de leur céder le bois .

### **Vente de bois**

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé de vendre du bois sur pied (après le Roti en bordure de la route de Bélâbre) à M. Maurice DULAC à raison de 30 euros la corde.

Un contrat précisant les modalités et conditions a été conclu entre M. le Maire et M. DULAC.

### **Téléthon**

Samedi 9 décembre

3 randonnées sont organisées : pédestre, VTT, équestre .

Accueil à 9 heures,

Entrée : 3 euros

Un ravitaillement est prévu mi-parcours. Afin d'organiser au mieux cette manifestation il sera nécessaire de recruter plus de bénévoles.

Le Conseil accorde une subvention de 150 euros au Comité des loisirs lequel reversera la même somme au Téléthon.

### **Goûter de Noël**

Mercredi 20 décembre

Il sera préparé par M. TROUVÉ , restaurateur du Fil de la Benaize. A l'issue de la réunion , les plus de 75 ans se verront remettre un colis.

La commune offrira aux non-résidents une boîte de chocolat.

### **Avenant aux contrats de location**

M. le Maire fait part au Conseil qu'il est nécessaire d'ajouter un avenant aux contrats de location des logements situés au- dessus de la salle communale. Cet avenant stipulera que la commune peut louer la salle pour des manifestations familiales, sportives ou associatives.

### **Nouvelles dispositions en matière de personnel**

En raison de l'impossibilité d'embaucher un nouvel agent sous contrat CUI, la commune pourra appliquer les règles de mutualisation entre communes.

### **Questions diverses**

Dans le cadre d'un avancement interne, M. Frédéric LE BLANC sera nommé Agent de Maîtrise principal à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h.